



Conseil d'administration du : 10 mars 2026

Délibération n° 2026-03.06

Reconnaissance et valorisation des emplois de catégorie B et C

Le conseil d'administration de l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE),

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 717-1 et s. ;

VU le décret n°2025-731 du 30 juillet 2025 portant création du régime indemnitaire des chercheurs appartenant au corps des chargés de recherche et au corps des directeurs de recherche du développement durable affectés dans les établissements publics du ministère en charge du développement durable ;

VU le décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'ENTPE, et notamment son article 8 ;

VU le règlement intérieur de l'ENTPE, et notamment ses articles 6-4 et 6-5 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2025 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2025-731 du 30 juillet 2025 portant création du régime indemnitaire des chercheurs appartenant au corps des chargés de recherche et au corps des directeurs de recherche du développement durable affectés dans les établissements publics du ministère en charge du développement durable ;

VU l'avis du Comité social d'administration en date 5 février 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 – Approuve :

- Les nouveaux barèmes de gestion IFSE au titre de l'année 2026 pour les personnels titulaires percevant le RIFSEEP mis en place et annexés à la présente délibération ;
- Les classifications des emplois telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2 – La présente délibération sera publiée sur les sites intranet et internet de l'École. Elle est également consultable auprès du secrétariat de la direction de l'ENTPE.

La présente délibération entre en vigueur à compter de sa publication et après transmission au ministre chargé du développement durable.

Vote :

Membres en exercice : 24

Quorum de présence : 13

Présents et représentés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Vaulx-en-Velin, le 10 mars 2026

La présidente du conseil d'administration

Elisabeth CREPON

Signé par :

Elisabeth Crépon

12BE1825FD97422...

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pièces jointes : annexes 1 relative à la note de gestion RIFSEEP-ENTPE 2026 emplois catégorie B et annexe 2 relative à la note de gestion RIFSEEP-ENTPE 2026 emplois catégorie C.

Corps :	Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) Techniciens supérieurs du développement durable (TSDD)
----------------	--

Groupe de fonctions	Libellés fonctions ENTPE	BAREMES	
		SOCLES GESTION	MAXI GESTION
Groupe 1	Adjoints et adjointes chefs de services N-2 Assistants et assistantes de la direction	SACDD CE, TSCDD	
		9 300 €	12 090 €
		SACDD CS, TSPDD	
		9 025 €	11 733 €
		SACDD CN, TSDD	
		8 700 €	11 310 €
Groupe 2	Chargés et chargées de développement RH Référénts et référentes rémunérations Coordonnateurs, Coordonnatrices paie Responsables de pôle ou d'unité Conseillers et conseillères prévention Techniciens et techniciennes de laboratoire Techniciens et techniciennes supports Gestionnaires de cycle (formation initiale, doctorale) Gestionnaires de proximité à périmètre spécifique (en charge de la formation continue, du suivi budgétaire de la formation, de la mobilité internationale) Gestionnaires fonctions supports Chargées et chargés d'applications informatiques Gestionnaires administratifs et financiers et gestionnaires administratives et financières de la recherche Conducteurs, conductrices d'opérations	SACDD CE, TSCDD	
		9 168 €	11 440 €
		SACDD CS, TSPDD	
		8 080 €	10 270 €
		SACDD CN, TSDD	
		7 340 €	9 542 €

Groupe 3	Gestionnaires de proximité dans le domaine de la formation Documentalistes Reprographe Assistants et assistantes de laboratoire	SACDD CE, TSCDD	
		8 400 €	10 920 €
		SACDD CS, TSPDD	
		7 745 €	9 880 €
		SACDD CN, TSDD	
		7 150 €	8 645 €

Corps :	Dessinateurs Adjointes techniques des administrations de l'Etat Adjointes administratives des administrations de l'Etat
----------------	--

		BAREMES	
Groupe de fonctions	Libellés fonctions ENTPE	SOCLES GESTION	MAXI GESTION
Groupe 1	Plombiers, plombières Agents et agentes de maintenance Assistants et assistantes de laboratoires Assistants et assistantes de services Assistants et assistantes supports/multimedia/régie Assistants administratifs/comptables et assistantes administratives/comptables Gestionnaires fonctions supports Gestionnaires de proximité dans le domaine de la formation Gestionnaires de cycles Gestionnaires administratifs et financiers et gestionnaires administratives et financières de la recherche Gestionnaires de la formation continue	C3 (AAP1, ATP1, Dess en chef)	
		6 152 €	7 469 €
		C2 (AAP2, ATP2, Dess)	
		5 834 €	7 261 €
		C1 (AAAE, ATAE)	
		5 485 €	7 131 €
Groupe 2	<i>Autres fonctions</i> <i>(pas d'emplois identifiés à l'école)</i>	C3 (AAP1, ATP1, Dess en chef)	
		5 600 €	7 280 €
		C2 (AAP2, ATP2, Dess)	
		5 445 €	7 079 €
		C1 (AAAE, ATAE)	
		5 345 €	6 949 €